SAUJ PENAL
sud

SAUJ CIVIL
nord

Votre demande concerne

Dépôt d'une plainte rédigée
À l'attention du Procureur de la République

Suivre l'état d'avancement d'une plainte

Information sur la restitution de scellés

Permis de visite
Liste des pièces à fournir :
- 2 photos d'identité
- copie d'une pièce d'identité
- photocopie du livret de famille si lien de parenté
avec la personne en détention
- lettre si pas de lien de parenté
avec la personne en détention
- justificatif de domicile

Dépôt de la demande Lecture casier B2
Pour les personnes résidant à Paris

Copie d'une décision pénale
Copie envoyée à votre adresse par la suite

Dépôt d'une requête civile
Prévoir plusieurs exemplaires

Suivi d'un dossier civil en cours

Copie d'une décision civile
Uniquement sur 30 ans
Copie envoyée à votre adresse par la suite

Pour toute démarche, la pièce d'identité est nécessaire
Le SAUJ ne fait pas de photocopies